

La montée en charge du nouveau Compte personnel de formation (CPF) : quels impacts sur la demande de formation ?

Laurence Jaumont

Avant la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les dossiers CPF (dits « 1^{re} version du CPF ») étaient très majoritairement intermédiés par Pôle emploi, les régions et les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de collecter les obligations financières des entreprises). À compter du lancement de l'application mobile et du site internet Mon Compte Formation (MCF), le 21 novembre 2019, les dossiers CPF suivent un parcours d'achat direct par le titulaire du compte. L'année 2020 est marquée par une explosion de la demande : le volume d'achats de formation double par rapport aux années précédentes. Ce dynamisme de la demande de formation se confirme en 2021, avec sur les six premiers mois un nombre de dossiers équivalent à celui de l'ensemble de l'année 2020.

Cette croissance des achats de formation est particulièrement marquée pour les demandeurs d'emploi : ils représentent ainsi 38 % des dossiers financés par le CPF en 2020, contre 32 % en 2019.

Le profil mensuel du volume de dossiers de formation à compter de la mise en œuvre de MCF est assez irrégulier : après une première accélération fin 2019 et début 2020, leur nombre diminue lors du premier confinement. Il repart ensuite très fortement à la hausse au second semestre et ce dynamisme s'amplifie encore au premier semestre 2021, alors même qu'avant 2020 le nombre de dossiers de formation était traditionnellement moins élevé au premier semestre.

Parmi les bénéficiaires de formation financée par le CPF, les demandeurs d'emplois sont plus jeunes que les salariés : en moyenne de 4,3 ans pour la « 1^{re} version du CPF » et 2,6 ans pour ceux passés par MCF. 47 % des demandeurs d'emploi ayant effectué leur achat de formation via MCF ont moins

de 35 ans (contre 38 % pour les salariés). De plus, MCF touche davantage les salariés plus âgés.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de formations depuis le démarrage de MCF : elles représentent 50 % des dossiers MCF contre 45 % des dossiers « 1^{re} version du CPF ».

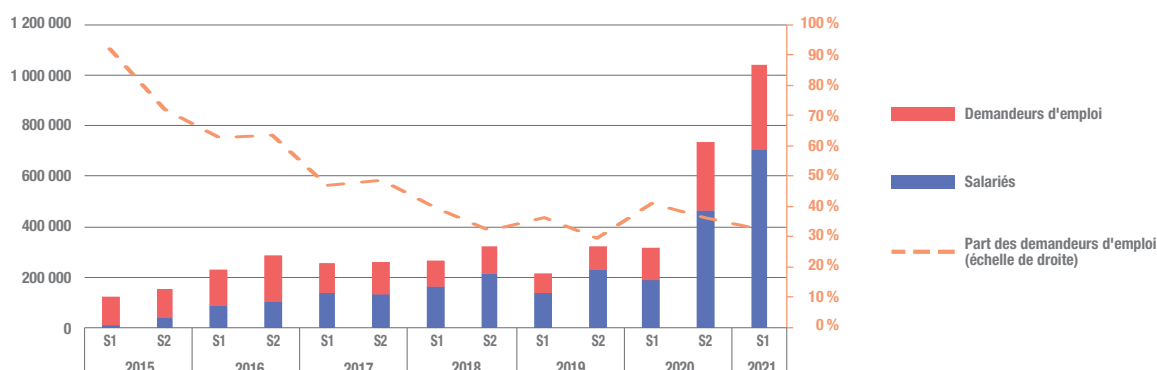
Sur l'ensemble des différentes professions et catégories sociales (PCS), la part des non-cadres dans les dossiers de formation a augmenté depuis le lancement de MCF : 81 % contre 72 % auparavant. Les bénéficiaires MCF se révèlent également moins diplômés, ce qui est cohérent avec le fait que les non-cadres ont, en moyenne, un niveau d'études moins élevé que les autres PCS. Ainsi, 40 % des bénéficiaires MCF ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat, au lieu d'environ 33 % dans la première version du CPF.

De 2015 à 2019, les domaines de formation les plus plébiscités par les salariés se concentraient surtout sur les langues et dans une moindre mesure les transports. Le parcours d'achat direct semble diversifier la demande de formation en l'étendant davantage au domaine du développement des capacités d'orientation et d'insertion et à celui de l'informatique.

Enfin, les coûts moyens sont globalement moins élevés pour les dossiers MCF (1 200 € en moyenne contre 2 100 € pour la « 1^{re} version du CPF »). Ceci est à mettre en parallèle avec les modifications des comportements de consommation de formation et de la structure de l'offre suite à la mise en place du parcours autonome. Le choix se porte en effet davantage sur des formations courtes et à distance (effet des confinements successifs), finançables avec les seuls droits CPF.

➤ 4,6 millions de dossiers de formation financée par le CPF de 2015 à la fin du premier semestre 2021, dont 2,1 millions depuis l'ouverture de Mon compte formation

Volumes semestriels de dossiers de formation* en fonction du statut du bénéficiaire

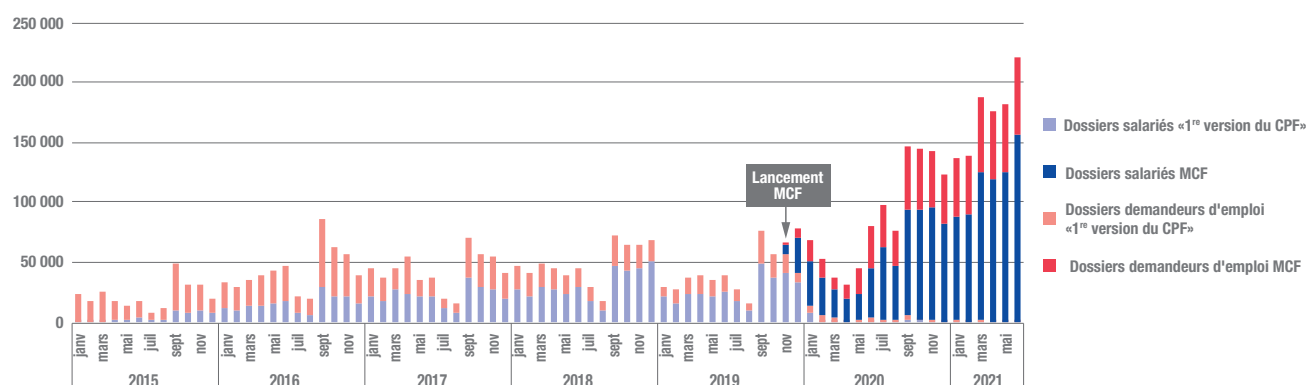


Note : la part des demandeurs d'emploi dans l'ensemble des dossiers est plus importante dans les premières années du CPF en raison du plan 500 000 formations vers les demandeurs d'emploi (2015-2016) tandis que le CPF monte plus tardivement en charge sur le champ des salariés.

*La notion de dossier de formation est définie dans la rubrique champ de l'étude en fin de publication.

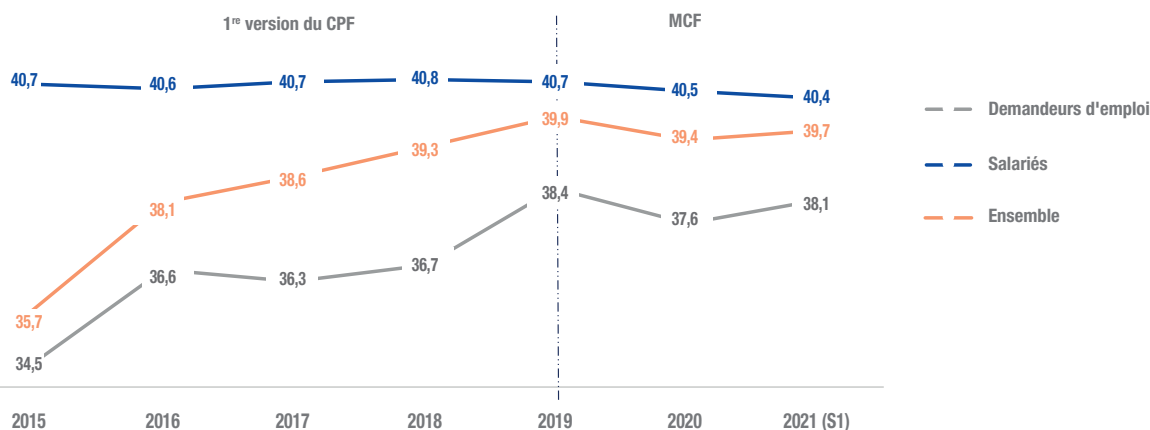
➤ Une explosion des dossiers de formation depuis l'ouverture de la plateforme MCF

Nombre de dossiers de formation par mois selon le statut du bénéficiaire et le dispositif



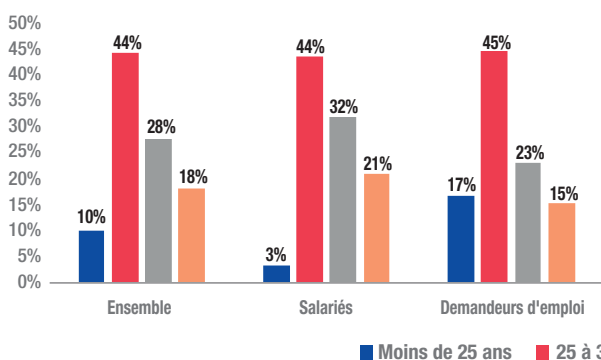
➤ Des demandeurs d'emploi plus jeunes que les salariés parmi les dossiers de formation financée par le CPF

Évolution de l'âge moyen des bénéficiaires selon le statut et le dispositif

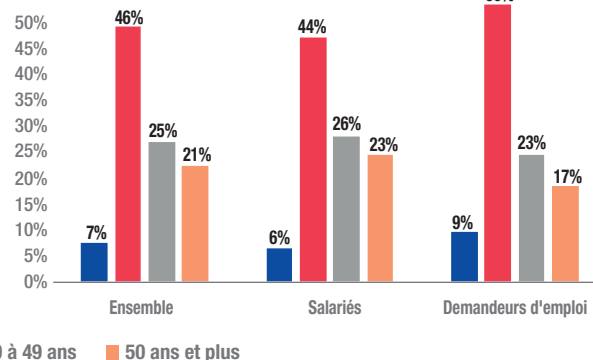


Répartition par tranche d'âges selon le statut et le dispositif du bénéficiaire

Dossiers «1^{re} version CPF»

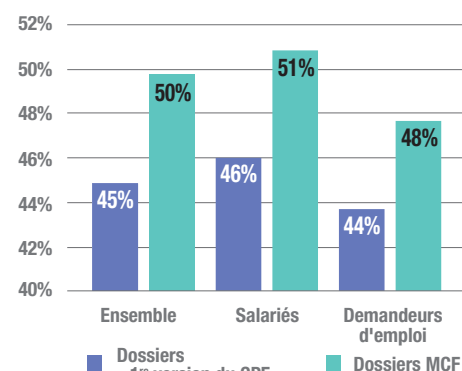


Dossiers MCF



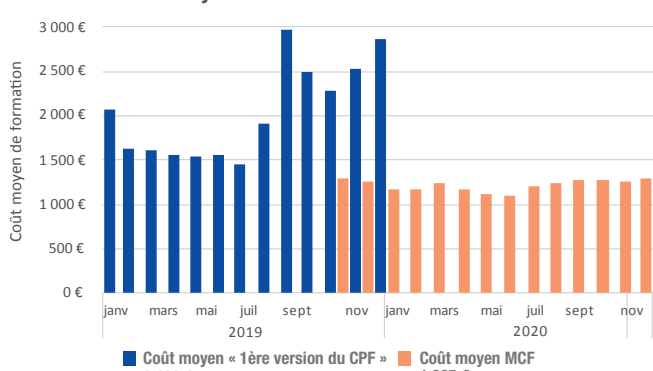
Proportionnellement plus de femmes depuis l'ouverture de l'application MCF

Part des femmes dans les dossiers de formation



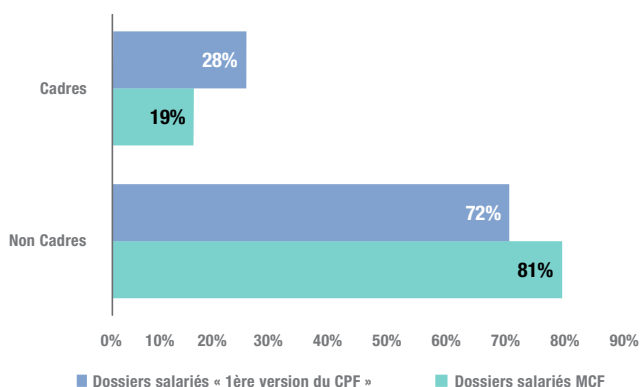
Un coût moyen de formation en baisse depuis MCF

Évolution du coût moyen des dossiers de formation



Avec MCF, une proportion de non-cadres en augmentation et des bénéficiaires moins diplômés

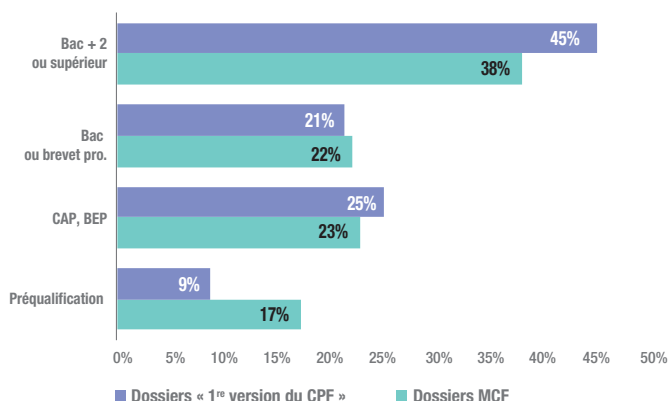
Répartition des dossiers de formation de salariés selon la profession et catégorie sociale



Note 1 : la catégorie «non cadres» regroupe les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, et celle des «cadres» inclut les cadres et professions intellectuelles supérieures.

La catégorie « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » n'a pas été retenue dans ce graphique car non identifiée dans les dossiers 1^{re} version du CPF.

Répartition des dossiers de formation par diplôme



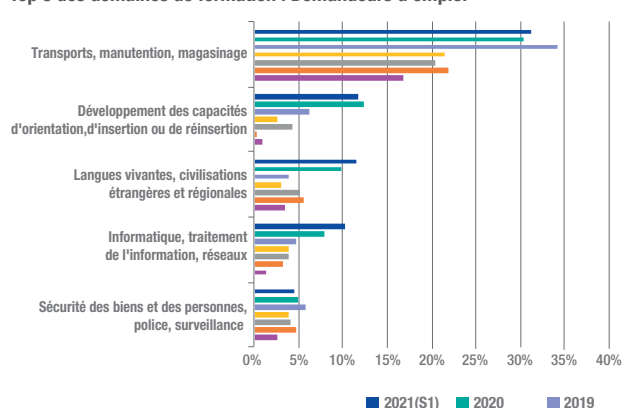
Note 2 : la préqualification correspond à l'année terminale du premier cycle (classe de 3^e) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles)..

Note 3 : la répartition par diplôme a été effectuée sur les dossiers renseignés (16% de non renseignés dans les dossiers «1^{re} version du CPF» et un peu moins de 1% dans les dossiers MCF).

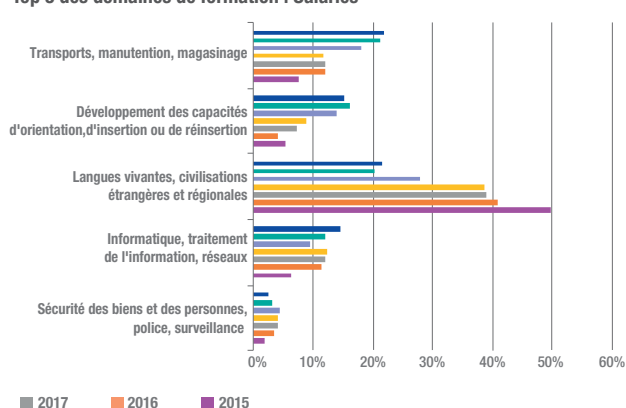
➤ L'essor des formations dans les domaines des transports ou du développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion, au détriment de la part des formations en langue

Part du top 5 des domaines de formation dans l'ensemble des formations financées par le CPF

Top 5 des domaines de formation : Demandeurs d'emploi



Top 5 des domaines de formation : Salariés



Commentaire : la forte progression de la part des formations au développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion doit beaucoup aux formations à l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

Champ de l'étude

L'étude porte sur les dossiers de formation entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2021, dès lors que ces formations mobilisent au moins pour partie des financements provenant du CPF. Un même individu peut avoir suivi plusieurs formations sur la période étudiée : dans ce cas on comptabilise pour cet individu autant de dossiers de formation.

Dans la « 1^{re} version du CPF », les dates de validation des dossiers de formation n'étaient pas systématiquement transmises à la Caisse des dépôts (CDC) par les opérateurs de la formation professionnelle. Les dossiers de formation correspondants sont donc comptabilisés à la date de début de formation.

En revanche, à partir de l'ouverture de la plateforme MCF, l'acte d'achat est tracé dans le système d'information du CPF géré par la CDC. Le compte ne pouvant être mobilisé qu'avec l'accord express de son titulaire dans le cadre du parcours d'achat direct, c'est à cette date contractuelle que sont désormais comptabilisés les dossiers de formation.

Pour en savoir plus

Balmat, C. et E. Corazza (2020), Le compte personnel de formation en 2018 : 900 000 formations suivies par les salariés du secteur privé entre 2015 et 2018, *Dares résultats*, février 2020, disponible sous : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_compte_personnel_formation_2018.pdf

Bousquet, G. et L. Jaumont (2020), Le compte personnel de formation pour les salariés : un retour sur les coûts de formation 2018, *Questions retraite et solidarité - les études*, n°30, février 2020, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/qrs_29.pdf

Direction du budget (2018), « Annexe au projet de loi de finance pour 2019 de la formation professionnelle », dit Jaune formation professionnelle pour 2019, disponible sous : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/files/documents/jaunes-2019/jaune2019_formation_professionnelle-W.pdf

Guillon, V. (2019), La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2016 et 2017, *Dares résultats*, février 2019, disponible sous : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2019-009.pdf>

Ministère du travail, *Dispositifs et aides pour la formation professionnelle*, mise à jour mai 2021, disponible sous : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/prevention-et-maintien-dans-l-emploi/dispositifs-aides-formation-professionnelle>

Albert, C. (2021), Le recours au Compte personnel de formation par les salariés du secteur privé : quelles évolutions entre 2019 et 2020 ?, *Question retraite et solidarité - les brèves*, n°10, septembre 2021, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg10>

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS – Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr ➤➤

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3^e trimestre 2021 – ISSN : en attente

Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

